trois jours, nous disent-ils, le tombereau n'est pas passé pour enlever les immondices. Nous renvoyons la réclamation à qui de droit.

Roncq. — *Un accident.* — M. Manessiez fils, négociant en vins et spiritueux, en voulant aider au déchargement d'une pipe d'alcool a failli, vendredi matin être victime d'un grave accident.

La corde qui retenait le fût lui glissa des mains et il allait être emporté par le poids qu'il maintenait lorsqu'heureusement le tonneau s'arrêta sur les coussins que l'on met en pareil cas pour amortir la chute.

Il en fut quitte pour de fortes brûlures et ecchymoses aux deux mains.

LILLE

Le dernier train venant de Bruxelles n'est pas arrivé à Lille hier soir, par suite d'un déraillement il est demeuré en détresse à Tournai.

Un voyageur de commerce, L..., qui s'était laissé accoster jeudi soir, vers 10 heures, par une fille qu'il eut la faiblesse d'écouter, a été volé par celle-ci d'une somme de 280 francs.

Sur les indications du volé la police a réussi à arrêter la belle qui se nomme Marthe Crémuret, née à Amiens, ainsi que son complice Henri Février, marchand ambulant. Elle a été trouvée en possession d'une somme de 64 fr., ainsi que de deux billets pour Paris.

Un vol de 2,000 francs à Lille. — La fille Quilliens, allemande d'origine, servante chez M. Vandenberghe, conducteur de machines, rue de Juliers 8, profitant de *l'absence de son patron, a fouillé dans les poches de son* paletot et s'est emparé d'une somme de 2,000 francs en billets de banque belges de 20 francs renfermés dans un porte-feuille en toile cirée, puis elle se serait dirigée vers la Belgique en compagnie d'un ouvrier chapelier.

Trois délégués du Comité des fêtes russo-belges données à Lille le 24 avril dernier, ont été reçus jeudi à la légation de Belgique à Paris par le baron Beyens, ministre plénipotentiaire, à qui ils ont remis la moitié de la recette, soit 6,500 francs, affectés aux victimes d'Anderlues.

Vendredi, les délégués ont été reçus par le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, à qui ils ont remis l'autre moitié de la recette, affectée aux victimes de la disette.

Un cas de rage. — Un cordonnier de Berlet, Jules Boulet, avait été mordu, le 13 avril, par un chien enragé. Il a succombé, il y a quelques jours, à un accès de rage, au moment où il prenait le train pour se rendre à l'Institut Pasteur.

DÉPART POUR LA CAMPAGNE

Avant de partir pour la campagne, munissez-vous chez M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, de quelques bonnes boîtes de conserves indispensables, telles que :

Tête de veau au naturel ou en tortue, **Langue de bœuf, Quenelles, Vol au vent** au gras ou au maigre, **Conserves de poisson, Filets de sole** et **Matelotte d'anguilles**; et les délicieuses petites boîtes de **Foie gras**, les **Saucissons de Lorraine**, les **Salmis**, très utiles pour les dîners à l'improviste.

Raisin frais, **Fruits, Primeurs.** 30769

Concerts et Spectacles

Les concerts publics. — Voici le programme des concerts qui auront lieu, le dimanche 22 mai, de 5 à 7 heures, à Barbieux, et le jeudi soir, 26, mai, place de la Liberté ;

1re partie ; *Fanfare Delattre*, allegro militaire, Wettge; Fantaisie sur *Sigurd*, Reyer ; Valse des officiers, Beaufort.

2e partie : *Alliance Chorale, Au Clair de la Lune*, de Sourillac ; La *Garonne*, de Monestier.

3e partie : *Fanfare Delattre*, Polka pour piston par l'auteur, Timmer; Fantaisie sur les *Vêpres Siciliennes*, de Verdi ; *Bruxelles Haul-Congo*, de Valpot.

« Cœcilia Roubaisienne ». — Un concert sera offert, dans la salle des fêtes de la *Cœcilia Roubaisienne*, Brasserie des Orphéonistes, Place de la Gare, le dimanche 22 mais, à 7 heures 1/2 précises du soir, par la *Cœcilia Roubaisienne*, directeur : M. P. Fournier, à ses membres honoraires. Voici le programme :

Première partie : 1. Marche et cortège de fête (Wettge), Musique municipale de Wattrelos; 2. *Les Patineurs*, valse, id.; 3. Polka pour petite flûte, id.; 4. *Les stances de Flégier*, air pour ténor, M. Mignotte; 5. *Souvenir*, mélodie (Dancla), exécutée à l'unisson par Mlle Rose Honorez, MM. Henri Roupain, Henri Dubois et Paul Michaux (élève de M. Désiré Laurent); 6. *L'Etoile du Nord*, grand air pour basse (Meyerbeer), MM. Achille Ludowickx; 7. Pasquilles tourquennoises (Watteeuw), Emile Harcy.

Deuxième partie : 1. *Toujours vaillant*, marche, *Cœcilia Roubaisienne* ; 2. *Les Esprits de la Nuit* (Riga), id., chœur au choix du concours de Tourcoing, 6 juin 1892 ; 3. *Pauvre Jeanne*, pour baryton (Wardy), MM. Benoni Demartelaere ; 4. Romance pour cor, Henri Ferret ; 5. Cavatine de *Jérusalem*, pour ténor (Verdi), Mignotte ; 6. Grande fantaisie pastorale (Singelée) exécutée à l'unisson par Mlle Rose Honorez, MM. Henri Roupain, Henri Dubois et Paul Michaux ; 7. *La Muette de Portici*, duo pour ténor et baryton (Auber), MM. A. Liégeois et J. Timmer ; 8. Pasquilles tourquennoises (Watteuw), Emile Marcy. Pianiste-accompagnateur, Mme Paul Fournier, Professeur à l'école de musique de Tourcoing.

Tourcoing. — L'*Harmonie Tourquennoise* exécutera sur la place Thiers, le dimanche 22 mai, à 5 h. du soir, les morceaux ci-après :

1. *Le Marimontois*, allegro militaire, Baudonck; 2. Fantaisie sur *Mignon*, d'Amb. Thomas, arrangé par Volcke 3. *Nuit de bal*, valse, Chassaigne; 4. Ouverture du *Droit du Seigneur*, J. Wanwedinghen; 5. *La Dragonne*, polka pour piston, L. Bauthei, Soliste M. Selosse; 6. Fantaisie sur le *Voyage en Chine*, de Bazin, Baudonck. Des chaises seront mises à la disposition du public.

— Salle des fêtes de la place Leverrier, lundi 23 mai à 8 h. 1/2, *Les Surprise du divorce*, pièce bouffe en trois actes et le *Gentilhomme pauvre*, comédie dramatique en 2 actes, par la troupe de Calais, sous la direction de M. Troy.

— Place de l'Hôtel-de-Ville. — Excelsior-Théâtre : direction E. Gautier, dimanche 22 mai, à 8 h. du soir.

Début de la troupe dramatique. Première représentation *Le Maître de Forges*, pièce en 5 actes, de M. Georges Ohnet.

Le spectacle sera terminé par *Les Lilipuciens*, présentés par M. et Mme Gautier.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile roubaisienne. — Résultats du concours de Clermont, organisé chez M. Emile Catel, (Blanc-Seau), le 15 mai 1892. 589 pigeons lâchés à 6 h. 15 Beau temps. Vent ouest. Convoyeur Louis Leman :

1er prix, Varasse. 8 h. 24' 08"; 2e, Deleseluse; 3e, R. Catteau; 4e, Barenne; 5e, Debruyne; 7e, Blonde; 8e, Orgaert; 9e. Deblock; 10e, A. Duhem; 11e, Devos 8 h. 25' 52" 12e. Lehoqcq; 13e, Stoffin; 14e, Niffle; 15e, Desbarbieux; 16e, Carlier; 17e, Verrost; 18e, Herman; 19e, Debaudringhien; 20e, Six; 21e. Verrelle, 8 h. 28' 15"; 22e, Declercq 23e, H. Dupont; 24e, Bédu; 25e, Loquet; 26e, Vannoverschelde; 27e, Blonde; 28e. Blonde.

29e prix, Tiberghien; 30e, J. Willem; 31e, Carlier, 8 h. 29'08"; 32e, Soris; 33e, Noël; 34e, Losfeld; 35e, Corbusier; 36e, Dumortier; 37e, D'Hoinne; 38e, Delannoy; 39e, Dumortier; 40e, Declerq; 41e, Gilmant, 8 h. 28'32"; 42e, Procureur; 43e, Lambin; 44e, Losfeld; 45e, Duponchelle; 46e, Loquet; 47e, Berton; 48e, Ponthieu; 49e, Belporte; 50e, Beuque; 51e, Vanscalbert, 8 h. 28'13"; 52e, Joye; 53e, Losfeld; 54e, Marescaux; 55e, Noël; 56e, Loquet; 57e, Choquet; 58e, Vandevelde, 8 h. 31'05". Vitesse : 1er pigeon, 1,108m25; dernier pigeon, 1,138m49.

— Dimanche 22 mai, concours sur Chantilly, 150 prix d'honneur, chez M. Belmère, estaminet du Pigeon Messager, rue du Tilleul. Mises en panier le samedi 21 mai de 3 à 6 h. du soir.

LES COMBATS DE COQS

Dimanche 22 mai aura lieu une belle partie de coqs chez C. Hermant, estaminet du Grand Roubaix, à Mouveaux, contre les « Amis réunis » de Ma Campagne à Tourcoing. Jeudi 26 mai, aura lieu une belle partie de coqs au Bois de Boulogne, à Mouveaux. Lundi 30 mai, aura lieu un grand massacre de coqs chez C. Herman, estaminet du Grand Roubaix, la mise sera de 1 fr. par coq. Les prix suivants seront décernés aux vainqueurs : 1er, 15 fr.; 2e, 10; 3e, 5; 4e, 3; il y aura deux surprises. Mise au parc à 5 h. 1/2.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 20 mai.* — ANARCHISTE AU PETIT PIED. — Dans une commune des environs de Tourcoing, un habitant Cyrille V..., voyait, il y a quelques jours, arriver chez lui son frère Basile qui portait un paquet de poudre et disait à qui voulait l'entendre qu'il ferait sauter la maison. Voyant l'état de surrexcitation de son frère, Cyrille V... rentra chez lui, mais, à ce moment, Basile, furieux, donna des coups de pied et de poing dans la porte et dans les vitres : toutefois, il ne fit rien sauter. Basile V..., âgé de 23 ans, se trouve dès lors uniquement inculpé de bris de clôture; il est condamné à 8 jours.

LA VUE DE L'UNIFORME de l'agent de police Potier eut le don d'exciter la d'Aldolphe Devogelaere, tisserand, rue des Longues-Haies, à Roubaix ; au lieu de se laisser emmener au violon pour cuver son vin, il se mit à jouer du poing sur le représentant de l'autorité.

De la comparution du prévenu, âgé de vingt-huit ans, qui se voit infliger une peine d'emprisonnement de quarante jours et une amende de cinq francs.

UN JEUNE HOMME DE LEERS a été pris en flagrant délit par un voisin, au moment où il emportait du linge et un pantalon étalés sur une corde et appartenant à un habitant de la commune. Joseph Briffenel, c'est le nom de l'inculpé, qui a 22 ans, encourt une peine quarante jours.

UNE INCULPATION D'ABUS DE CONFIANCE dans lequel était impliqué un marchand de métaux de la rue Nationale, à Lille, M. B... avait fait quelque bruit à raison de la personnalité de ce dernier, le père de la triste héroïne du procès Eyraud.

M. B... est aujourd'hui décédé ; Richard T..., 50 ans, est prévenu d'avoir, de complicité avec B..., commis des détournements de marchandises au préjudice de M. Walker, constructeur, chez qui il était employé.

Il lui est infligé une année d'emprisonnement et cinquante francs d'amende mais avec application de la loi Bérenger.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — Le 4 mai il y eut à la gare de Tourcoing un accident qui ne se borna, il est vrai, qu'à des dégâts matériels. Un train de marchandises avait pris en écharpe un autre train en manœuvre. Après enquête, il fut établi que ce heurt était dû à ce que le mécanicien, Alfred Dumazy, n'avait pas tenu compte de ce que le disque était fermé.

Traduit de ce fait devant le tribunal, il encourt une amende de 50 fr. mais avec un sursis à l'exécution de la peine, à raison de ses bons antécédents,

UNE EXPLOSION A COMINES. — Il y a six mois environ, un samedi vers onze heures du matin, la chaudière de la machine à vapeur de M. Coussier, filateur à Comines, faisait explosion : un ouvrier du nom de Camère, le chauffeur, reçut à la tête une profonde blessure, à la suite de laquelle il mourut peu de temps après. Une enquête menée par le Parquet, avec l'aide de M. Chapuis, ingénieur des mines, aboutit à la comparution du mécanicien, M. Lecluse, et du chef de l'établissement, M. Coussier, à qui on reproche d'avoir fait usage d'un récipient neuf sans l'avoir préalablement soumis à l'examen de l'inspecteur et d'avoir été la cause involontaire et indirecte de la mort de l'ouvrier Camère.

Les inculpés répondent que l'accident doit être attribué à ce que la victime a ouvert elle-même les robinets pour faire passer la vapeur dans le tambour et cela sans avoir *de connaissances spéciales et en l'absence du mécanicien.* Après audition de l'expert et du commissaire de police, le tribunal renvoie à demain pour audition d'un autre témoin.

UN AVOCAT D'OCCASION. — On n'a guère connu l'existence d'un journal publié à Lille sous le titre «l'Etoile du Nord ». Comme un météore plus ou moins brillant, cette étoile n'a fait que passer puis disparaître. Elle avait pour rédacteur en chef un certain Jules Baboulène qui, en même temps avait ouvert un cabinet d'affaires à Lille : il avait vingt-sept à vingt-huit ans, était très remuant, apparaissant même de temps en temps dans la salle d'audience, où il y prenait des notes ; tendait la main à tout le monde, voire même quelquefois à M. le substitut quand ce magistrat s'y prêtait.

Il se disait avocat et même docteur en droit ; or, les habitués de la correctionnelle ne sont pas peu étonnés de le voir s'asseoir sur le banc d'infamie. Il est inculpé d'avoir tenté d'escroquer une cinquantaine de francs en se servant de titres qu'il n'a jamais eu et aussi d'avoir commis une usurpation de fonctions en se servant de la qualité d'envoyé de M. le procureur de la République.

Ce qu'il n'avait pas dit non plus aux connaissances qu'il s'était faites un peu partout, c'est qu'il avait déjà subi deux peines antérieures, l'une à deux ans, l'autre à six mois pour escroquerie et port illégal de décoration.

Baboulème prétend qu'il n'a fait que se charger d'affaires qui lui ont été confiées et denie avoir voulu prendre la qualité d'attaché au parquet. Le tribunal condamne Baboulène à deux mois.

POUR BRIS DE CLOTURE à Willems, Auguste Decottignies 16 fr. d'amende.

POUR COUPS à Wattrelos, au Touquet, Mathieu Brouttin 1 mois et 16 fr. d'amende. Me CONFORME.

Les condamnés à mort de Montpellier. — Montpellier, 20 mai. — Les deux condamnés à mort, Martini et Dexemple, ne se sont pas départis de leur calme. Ils ont signé hier soir leur pourvoi. Martini avait manifesté l'intention de se laisser mourir de faim; mais soumis au régime gras, il n'a pu résister à la tentation et a ajourné son projet de suicide. L'aumônier de la prison, qui a visité hier les deux condamnés, a été fort bien accueilli.

L'affaire Déacon en assises. — Nice, 20 mai. — Les débats de l'affaire Parker-Déacon ont attiré une foule considérable au palais de justice. L'affluence est telle devant les portes du tribunal qu'on a dû réquisitionner une compagnie d'infanterie pour frayer un chemin aux juges et aux témoins. Aussitôt ouverte, la salle d'audience est envahie par les privilégiés munis de cartes. Devant la *cour, sont des tables réservées aux journalistes, dont* une vingtaine sont venus de Paris, de Londres et même de New-York.

Dans l'assistance, beaucoup de dames aux toilettes élégantes. L'atmosphère est presque suffocante. Cette mondaine et dramatique affaire a amené au Palais toute l'aristocratie niçoise, qui n'avait rien de mieux à faire sans doute. Parmi les notabilités, nous remarquons M. Henry, préfet des Alpes-Maritimes, le consul d'Angleterre et l'avocat général de Monaco. Le barreau de Nice et celui de Grasse sont au grand complet; beaucoup de magistrats sont dans la salle.

L'audience est ouverte à neuf heures un quart, M. Aubertin, conseiller à la cour d'Aix, préside. M. Déacon est introduit. Il prend place au banc des accusés entre deux gendarmes. Grand, maigre, les cheveux coupés ras, grisonnants aux tempes, il est vêtu de noir. M. Déacon a bien la raideur américaine, son émotion ne se trahit que par une contraction fréquente de l'arcade sourcilière. C'est d'une voix ferme et avec un accent anglais très prononcé qu'il décline ses noms et ses qualités. Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation. M. Middleton, professeur d'anglais au lycée, prête serment en qualité d'interprète. Le procureur de la République donne lecture d'un certificat de médecin qui certifie que Mme Déacon est dans un état de santé qui l'oblige à garder la chambre et la met dans l'impossibilité de voyager. La cour ordonne qu'il sera passé outre aux débats. Il est donné lecture de sa déposition écrite.

Interrogatoire de l'accusé. — Le président procède à l'interrogatoire de l'accusé. Deagon raconte comment il a vécu avec sa femme depuis leur mariage et dans quelles circonstances sa *femme* et lui connurent M. Abeille. Ce dernier, dit-il, fut présenté à sa femme au printemps de 1888 chez Mme Edmond de Rothschild.

Après qu'il eut fait la connaissance de ma femme, il nous fréquenta beaucoup. Ses assiduités m'ont paru gênantes, j'en fis l'observation à ma femme.

Des scènes violentes éclatèrent bientôt entre nous, elles se renouvelèrent fréquemment.

M. Déacon partit ensuite pour l'Amérique. A son retour à Paris, le 21 décembre 1891, la vie conjugale reprit avec des intermittences diverses.

« M. Abeille, dit M. Deacon, venait tous les jours voir ma femme. » M. Deacon, après avoir parlé du voyage de Cannes, raconte la scène du meurtre, M. Deacon ajoute qu'il n'a pas eu la préméditation de tuer.

L'audience est suspendue à 11 heures 45.

Nice, 20 mai. — Cette après-midi, l'affluence est encore plus grande que ce matin; aux abords de la salle d'audience on a dû établir un cordon de troupes, pour maintenir la foule qui se presse dans la rue.

A l'intérieur, les assistants sont les uns sur les autres, *la chaleur est étouffante, le vacarme, produit par les* conversations particulières, est assourdissant. Toute la colonne américaine a envahi la salle; on ne voit que des lorgnettes braquées sur l'accusé.

Le président procède à l'audition des témoins.

Les dépositions des témoins se poursuivent au milieu d'un bourdonnement continuel et des chuchottements de la salle; elles n'apprennent, du reste, rien qui ne soit connu.

L'audience est suspendue à quatre heures et demie.

A la reprise de l'audience à quatre henres 50, la salle a été totalement envahie : le président proteste contre l'attitude des personnes qui ont profité de la suspension pour s'emparer des places réservées aux témoins ; le brouhaha est grand, chacun discute et bien que l'audience ait été déclarée ouverte, les conversations vont leur train, tandis que sur l'ordre du président on est allé chercher des chaises pour les témoins.

Le calme rétabli, M. le comte Parent du Moiron, procureur de la République, prononce son réquisitoire : « Il a été beaucoup trop dit déjà sur cette affaire, dit-il, il adjure le jury de ne se souvenir que de ce qu'il a entendu dans cette audience et d'oublier les bruits du dehors. Il parle ensuite de l'encouragement de la littérature moderne à mettre en scène les épisodes de l'adultère et dit que rien pour cette raison, ce qui n'aurait été de l'affaire Déacon est devenu le drame de l'année.

Après un court exhorte dans lequel le procureur souhaite la bienvenue à Me Demange, l'organe du ministère public entre dans le fond de l'affaire.

Le procureur général conclut dans son réquisitoire en disant qu'un acquittement serait une défaillance.

Me Demange qui présente la défense de l'accusé dit qu'on est en présence d'un honnête homme qui a été profondément malheureux, il espère que le verdict qui sera rendu sera en harmonie avec la raison et la voix du cœur.

Pendant la plaidoirie de son défenseur, M. Deacon, le coude appuyé sur la barre du banc, repose sa tête dans la main. Des applaudissements éclatent à la fin de la plaidoirie.

Le jury se retire pour délibérer à 8 heures.

Après une demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur la question de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

La cour condamne Deacon à un an de prison. Des murmures éclatent dans la salle, on siffle M. Franck-Pilatte qui assistait. Me Demange avait demandé l'application de la loi Bérenger, mais le procureur s'y est refusé énergiquement.

L'audience a été levée à huit heures 50. La foule s'écoule, commentant diversement le verdict; l'animation est très grande dans les rues avoisinant le palais de justice.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 20 mai

Présidence de M. le conseiller TELLIER

Ministère public : M. DE SAVIGNON

1re affaire

FABRICATION DE FAUSSE MONNAIE

à Lys-lez-Lannoy

Le chef du jury est un Roubaisien, M. Delerue, M. César Scrépel, également de Roubaix, fait partie des douze jurés appelés à juger le sieur Haverbeke, accusé de fabrication et d'émission de fausse monnaie à Lannoy et Lys-lez-Lannoy.

Le premier témoin entendu est M. Delahousse, garde-champêtre à Lys-lez-Lannoy; ce fonctionnaire apprit *que de fausses pièces circulaient dans la région;* il eut connaissance des maisons où l'on avait reçu ces pièces,

1839 Fondation de la Grande Maison 1839

A LA GRANDE MAISON PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15 (Anc. Rue de la Gare)

TOUT

ce qui concerne la toilette pour

PREMIÈRE COMMUNION

ET LES

Vêtements de Cérémonie

pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Envoi franco de CATALOGUE & ÉCHANTILLONS sur demande

MÉDAILLE D'OR

- PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE -

61907

et des renseignements qu'il recueillit, il acquit la conviction qu'Haverbeke les avaient fabriquées. Haverbeke fut arrêté à l'usine; il nia d'abord, puis finit par faire des aveux. Il reconnut avoir fabriqué cinq pièces de cent sous, au millésime de 1869, frappées à l'effigie de Napoléon III. Quatre de ces pièces ont été retrouvées.

Haverbecke travaillait chez M. Boutemy, à Lannoy, où il gagnait cinq francs par jour.

L'accusé avoue le crime qui lui est reproché; il explique à l'audience que la misère lui a donné la première idée de fabriquer de la fausse monnaie, afin de soulager sa femme malade et de nourrir ses trois enfants. Il a écoulé quatre pièces qui lui ont rapporté vingt francs; une cinquième a été donnée à un camarade et l'on ne sait ce qu'elle est devenue. Enfin, l'on en a retrouvé une sixième, non achevée encore, au domicile de l'accusé.

Le garde-champêtre Delahousse atteste que l'accusé jouissait d'une très bonne réputation dans le pays; il était travailleur et ne fréquentait guère le cabaret.

Le jury entend plusieurs témoins dont les dépositions, d'ailleurs sans intérêt comme sans relief, sont relatives au fait d'avoir reçu les fausses pièces d'Haverbeke. M. le président insiste sur l'un des principaux dangers de la fausse monnaie : mise en circulation, celle-ci tombe aussi bien entre les mains d'un pauvre que dans celles d'un riche, et si la perte de cinq francs n'est pour ce dernier qu'un dommage peu appréciable, il n'en est pas de même pour un indigent.

On fait passer les pièces sous les yeux du jury : elles ont un reflet bleuâtre et font, en tombant, un bruit peu perceptible.

M. l'avocat-général de Savignon dit que nos mœurs se sont adoucies depuis qu'on condamnait à mort les faux-*monnayeurs : toutefois, dans l'échelle des peines, celle* qui frappe les faux-monnayeurs vient immédiatement après la peine de mort : les travaux forcés à perpétuité, mais si cette peine est justement applicable à ces associations néfastes qui jettent la terreur dans tout un pays, on ne saurait en frapper un faux-monnayeur isolé et aussi inexpérimenté qu'Haverbeke.

M. de Savignou ne s'élève pas avec violence contre l'accusé : il parle de sa misère, de la bonne réputation dont il jouissait dans le pays, du manque absolu de secours qui le frappait, du peu de préjudice matériel occasionné *par son acte criminel. Le ministère public est résolu à* apporter dans cette affaire toute la modération et tous les tempéraments possibles; mais en présence du fait accompli et des aveux de l'accusé, encore faut-il qu'il fasse son devoir.

Si Haverbeke devait payer sa faute de cinq années de détention — le minimum de la peine — M. de Savignon dirait aux jurés : Acquittez-le ! tous les jurés ont la ressource du recours en grâce, qui n'est jamais repoussé quand le ministère public joint sa voix à la leur. Me de Savignon prend l'engagement d'honneur qu'il en sera — et termine en conviant le jury à faire, tout à la fois, acte de justice et de charité.

Me Legrand, conseil de l'accusé, dit qu'Haverbeke a commis le crime qui lui est reproché, parce que, bon père et bon époux, il n'a pas su voir souffrir davantage ceux qu'il aimait. C'est moins qu'un faux-monnayeur de profession qu'il faut frapper sans faiblesse, qu'un malheureux dont on peut avoir pitié.

Les renseignements fournis sur Haverbeke tant en Belgique — son pays natal — qu'en France, sont des meilleurs ; le conseil de l'accusé s'apitoye sur le sort d'Haverbeke qui, au milieu des épreuves les plus pénibles et de la plus épouvantable misère, n'a jamais reçu de secours, ni de ses patrons, ni du Bureau de bienfaisance. C'est quand il s'est vu dénué de tout, absolument à bout de ressources, qu'il a commis le crime qu'on lui reproche.

Me Legrand implore la clémence du jury tout puissant au nom de la femme et des enfants de l'accusé ; il supplie les jurés de le rendre à sa famille en prononçant son verdict d'acquittement. Haverbeke a déjà subi un *emprisonnement de deux mois, c'est une prison suffisante* déjà pour la société qui exige une réparation.

Pendant cette plaidoierie — la première de Me Legrand — l'accusé sanglotte.

Le verdict. — Acquittement

Après une courte délibération, le jury rentre en séance avec un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, Haverbeke est acquitté.

Cette fois, il pleure de joie et c'est en remerciant ses juges qu'il se retire.

2e affaire. — **Une affaire de mœurs.**

Decourrière, Jean-Baptiste, 31 ans, né à St-Amand (arrondissement de Valenciennes), le 26 juillet 1860, chaudronnier à Beuvrages.

Accusé d'attentat à la pudeur et de coups volontaires. Decourrière est acquitté.

Conseil : Me Pasqual.

3e Affaire. — **Affaire de mœurs**

Verstiggel Edouard, 38 ans, né à la Clinge (Belgique) le 19 février 1854, tisserand à Lille.

Accusé d'attentat à la pudeur et de coups suivis de mort. Conseil : Me Hattu.

Audience du samedi 21 mai 1892

Présidence de M. le conseiller TELLIER. — Ministère public M. le Procureur général.

Un parricide à Etrœng

Lebeaux, Louis-Nestor, 22 ans, né à Etrœng, arrondissement d'Avesnes, le 5 janvier 1870, garçon boucher à Paris, accusé de parricide.

En novembre 1891, Lebeaux quitta le domicile de ses parents qui habitent Paris. Se trouvant sans ressources, il résolut de s'en procurer en allant voler de l'argent chez son aïeul, vieillard de plus de 80 ans à Etrœngt. Ayant vendu pour 15 francs quelques hardes, il partit à pied de Paris le 18 novembre. Il arrivait à Etrœngt le vendredi 20 de ce mois au soir.

Aussitôt il brisait un carreau de vitre à la fenêtre d'une buanderie ouvrant sur le jardin de son grand-père. Mais il ne put en faire jouer l'espagnolette. Contraint de se retirer, il se rendit dans un bois voisin où il passa le reste de la nuit et la journée du lendemain.

Le samedi 21 au soir, il escaladait la brèche d'une muraille et pénétrait dans le même jardin. Montant ensuite sur un toit, il chercha à pénétrer dans le grenier par une lucarne; ne pouvant y parvenir, il grimpa par un four en s'aidant des barreaux qui garnissent la fenêtre du fournil, il se mit alors à pratiquer une ouverture dans un mur de 54 centimètres d'épaisseur. En une heure et demie, il accomplissait ce travail qui lui ouvrit l'accès de la maison.

Arrivé dans la chambre à coucher de son grand-père, il prit sur une chaise près du lit le gilet dans lequel celui-ci avait l'habitude de mettre la clef de son coffre-fort et ouvrit ce meuble.

Au moment où il y prenait une bourse contenant environ mille francs, le vieillard se réveilla et se mit à crier : Au voleur !

Lebeaux lui portait aussitôt un violent coup de poing sur la figure. Puis lui ayant couvert la tête d'un édredon et lui serrant le cou, il l'étouffa.

Il se sauva ensuite et gagna la campagne.

Il s'empressa de dépenser l'argent qu'il avait enlevé, dans des maisons de tolérance, et le 30 novembre, se trouvant de nouveau sans ressources, il rentra chez ses parents.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur l'urgence de la proposition d'amnistie présentée par M. Chiché :

NORD. — Tous les députés ont voté *contre*, à l'exception de M. Paul Lafargue, qui a voté *pour*, et de M. Lalou, qui n'a pas pris part au vote.

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Affaire d'espionnage. — Le parquet d'Avesnes s'est transporté à Ferrière-la-Grande pour un fait d'espionnage. Le coupable serait un nommé Senacq, chef de sentier au fort en construction de Ferrière-la-Petite, où le parquet a également informé. Senacq communiquait des renseignements à l'Allemagne. De nombreux témoins ont été entendus par M. le juge d'instruction. L'accusé, qui est en fuite ne tardera pas, nous l'espérons, à tomber sous la main de la justice.

La grève de La Madeleine-lez-Lille. — Aucune entente ne s'est encore établie entre Mme veuve Boniface et ses ouvriers tisserands. Sept ouvriers qui avaient continué le travail viennent de faire cause commune avec leurs camarades. Le nombre des grévistes est actuellement de 45.

La fièvre aphtheuse. — Le préfet du Nord, considérant que des cas de fièvre aphtheuse (cocote), ont été constatés sur divers points du département, que cette maladie prend un caractère envahissant et qu'il y a lieu de s'opposer par tous les moyens possibles à sa propagation, vient de prendre deux arrêtés aux termes desquels, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné :

1° Les animaux de l'espèce porcine ne pourront circuler qu'en voiture dans toute l'étendue du département.

2. Les foires et marchés d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine sont suspendus dans le département.

Il est fait exception pour les marchés intérieurs des villes ayant des abattoirs. Les animaux amenés sur ces marchés devront être dirigés sur les abattoirs et ne pourront en sortir qu'à l'état de viande faite.

Un enfant empoisonné. — Mme Bail, du Nouvion, avait reçu un flacon contenant un liquide à base de strychnine pour combattre une affection dont elle souffre depuis quelque temps. Ce flacon avait été laissé imprudemment sur une fenêtre. Le Petit Emile Bail, âgé de 2 ans, en jouant avec cette bouteille, a absorbé quelques gouttes du contenu. Aussitôt il fut en proie à de violentes douleurs et mourut quelques instants après.

AU GRAND CAMÉLIA

LILLE, 1, RUE DE LA GARE, LILLE

Grand choix de Châles Deuil d'Été. — Grenadine, Byzantine, Bagnos, etc.

GRAND CHOIX DE TISSUS LÉGERS GRENADINES, MOUSSELINES LAINE, CRÉPON COTON POUR DEUIL ET DEMI-DEUIL.

« Hautes nouveautés couleur. » 30777

SAISONS DE PRINTEMPS ET D'ETE

Pour les VETEMENTS tout faits ou sur mesures pour *HOMMES ET ENFANTS*, s'adresser à la Maison.

A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

Maison de confiance n'acceptant aucun bon de crédit. 212

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LESTIENNE-DUBIEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alphonse-Louis LESTIENNE, décédé à Roubaix, le 20 mai 1892, dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrême, 65.

Les amis et connaissances de la famille WARDAVOIR-CATEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Henri-Jules-Joseph WARDAVOIR, décédé à Croix, le 20 mai 1892, à l'âge de 2 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 5 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Jardins, près de l'estaminet du *Saint-Eloi*, à 4 h. 3/4.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église *Saint-Joseph*, à Roubaix, le lundi 23 mai 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste VERSTRAETE, décédé à Roubaix, le 19 mai 1891, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 24 mai 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Servais DEKIEN, ancien boucher, décédé à Roubaix, le 26 mai 1891, à l'âge de 62 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La révision à la Chambre. — *Séance du 20 mai.* — A propos du projet relatif au monnayage, M. de Neef demande des nouvelles de la conférence monetaire, convoquée par les Etats-Unis, et recommande au gouvernement de préconiser le principe du monométallisme et de l'étalon d'or.

M. Beernaert répond que la Belgique adhère à la conférence et que la France et l'Angleterre ont également accepté l'invitation.

MM. Graux et Magis demandent au gouvernement qu'il soit bien entendu que le principe du bimétallisme ne soit pas mis en discussion à la conférence par le fait de la Belgique.

M. Beernaert répond que toutes les opinions restent libres à la conférence.

M. De Smet de Naeyer donne lecture des propositions de revision des articles 27, 48 et 57: il propose l'adoption de la revision des articles 48 et 57 et le rejet de l'article 27, revision tendant à conférer au Sénat les mêmes droits qu'à la Chambre en matière législative et financière.

A l'unanimité des 114 membres présents, la Chambre repousse la revision de l'article 27.

M. Woeste déclare que M. Beernaert veut un plan d'ensemble destiné à dénaturer une institution. Il s'abstiendra cette fois encore si le cabinet pose la question de confiance. Mais c'est la dernière fois qu'il s'inclinera devant pareille violence.

M. Beernaert dit: Si je suis tel que vous le dites, vous devez me renverser. Je débarrasserai alors le pays de ma présence, (Applaudissements à gauche.) Si la droite partage votre manière de voir, elle rejettera l'article 48 et je m'en irai. (Vifs applaudissements à droite.)

La revision de l'article 48 est adopté par la Chambre par 75 voix contre 22 et 12 abstentions.

Templeuve. — Mardi dernier a été célébré en cette commune le jubilé sacerdotal de cinquante ans de prêtrise de M. Martin, curé-doyen de cette paroisse. Un cortège, composé du corps des pompiers, des deux sociétés de musique, des enfants des écoles des Frères, des élèves du Couvent, des orphelines, de tous les curés actuels et anciens du canton, ainsi que de ceux qui y sont nés, s'est formé vers dix heures et est allé chercher le vénérable jubilaire à l'hospice, pour le conduire à l'église, où une messe d'actions de grâces, a été chantée par M. le curé d'Estaimbourg assisté des curés d'Estaimpuis et Ramegnies-Chin, les trois plus anciens curés du canton.

De l'église à l'hospice, ce n'était que mâts, surmontés d'oriflammes. De place en place étaient dresssés de magnifiques arcs de triomphé, ornés de verdure, sur lesquels se lisaient des chronogrammes.

Une foule que l'on peut évaluer à plus de trois mille personnes, se pressait dans l'enceinte de l'église pour entendre l'éloge du jubilaire qui a été fait par un enfant de Bury près de Tournai, élève et instruit par les soins du jubilaire et entré dans le sacerdoce. La société chorale de l'église cathédrale de Tournai, a chanté la messe en musique.

Après la messe, le collège s'est reformé pour reconduire processionnellement le jubilaire au couvent, où avait lieu le banquet, pendant lequel un vicaire général envoyé par Monseigneur l'Evêque de Tournai lui annonça sa nomination de chanoine. Pendant le banquet, les deux sociétés de musique de la commune sont allée successivement donner une sérénade au jubilaire.

Le soir il y a eu illumination générale. C'est une fête dont tous les bons catholiques de Templeuve garderont longtemps encore le souvenir, d'autant plus que c'est la seconde fois en quelques années, que leur est donné ce beau spectacle, le frère du jubilaire, doyen de Templeuve avant lui ayant aussi fait son jubilé de cinquante ans de prêtrise.

Ypres. — Dans sa dernière réunion, la « Société Hippique » a décidé que les courses auraient lieu cette année le dimanche 5 juin, jour de la Pentecôte, à 3 heures précises, sur la plaine d'Amour, comme les années précédentes. Il y aura 4 courses, dont 2 au galop et 2 au trot; en plus de cela une 5e, dite de consolation, aura lieu après la grande course internationale au trot attelé. La somme de 3,100 francs a été votée pour les prix. Plusieurs grandes écuries de Belgique se sont déjà fait inscrire, ainsi que quelques françaises, dont 2 de Roubaix. La lutte sera certainement très animée. Pour les courses au galop, les engagements sont reçus jusqu'au 23 mai chez M. Guillemyn, 17, rue de l'Ecole, à Mont-Saint-Amand (Gand). Pour celles au trot jusqu'au 25 mai chez M. R. *Rosseel, à Harlebeke.*

Au Congo. — L'Agence Havas communique aux journaux une longue lettre reçue du Congo et qui donne beaucoup de détails sur la station de Stanleys-Falls, où commande le capitaine Tobback.

Selon le correspondant, la situation ne cesse de s'améliorer.

Les querelles entre indigènes, si fréquentes encore il y a un an, ont complètement cessé, grâce à la main ferme du Résident, le commandant Tobback, qui exerce une grande influence et possède une grande autorité.

Les Arabes ont affirmé qu'un capitaine belge, M. Becker, serait arrivé à Zanzibar et se dirigerait vers Kasongo, pour y faire le commerce.

Pendant notre séjour, dit le correspondant, nous avons vu procéder à un acte de justice qui a certainement dû produire une influence salutaire sur l'esprit des indigènes.

Le résident avait constaté lors d'une visite à l'hôpital que l'un des malades qui s'y trouvaient était convalescent. Pendant la nuit, le malade mourut et il fut enterré le lendemain.

Ce décès inspira des soupçons au résident qui fit une enquête minutieuse. Il finit par découvrir que deux des malades avaient étouffé le convalescent.

M. Tobbak se rendit de bon matin dans leur chambre et il découvrit sous un lit, et dissimulé par des morceaux d'étoffes, les restes d'un cadavre. C'était ce qui restait du corps du malheureux enterré quelques jours auparavant.

Sur le feu un morceau de chair humaine grillait, destiné au festin des meurtriers qui avaient déterré le corps après l'enterrement.

Le cadavre était déjà à moitié dévoré.

Un conseil de guerre présidé par le Résident se réunit le lendemain.

Les deux misérables assassins et cannibales furent condamnés à mort et fusillés.

Cette justice exemplaire et bien appliquée a produit la plus grande impression dans la contrée.

Les dynamitards de Liège. — Les dynamitards comparaitront probablement le 26 juin devant les assises.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

21 MAI 1871

L'ENTRÉE DES TROUPES

C'était dimanche, et grand festival de musiques militaires au jardin des Tuileries, organisé par le docteur Rousset : vers 4 heures, quand le concert eut pris fin, un officier fédéré monta sur une chaise et, tournant le poing vers l'Arc de Triomphe, souleva un tonnerre d'acclamations en s'écriant : « Jurons que jamais Thiers n'entrera dans Paris ! » serment tardif, Thiers y était déjà. ou du moins ses soldats.

L'attaque de vive force était fixée au 23, mais nos tranchées d'avant-postes étaient parvenues à 60 mètres de la porte Saint-Cloud. Près de la porte d'Auteuil habitait M. Ducatel, ancien soldat, piqueur des ponts et chaussées, homme de cœur, déjà en relations depuis une dizaine de *jours avec le général Douay pour hâter la délivrance de* Paris. En faisant sa ronde le 21 dans la matinée, il remarqua que toute la zone des fortifications depuis Auteuil jusqu'au point du Jour était vide de fédérés ; les obus de Montretout en étaient la cause, mais aussi les soins du général de la commune Dombrowski, lequel négociait depuis plusieurs jours avec Versailles une trahison, moyennant 1,500,000 francs pour lui et son état-major, et la faculté de s'échapper.

De toutes les portes, celle de St-Cloud était la plus ruinée: Ducatel trouva un manche de rateau, y attacha son mouchoir blanc, grimpa sur un bastion éboulé, au risque d'être tué vingt fois par les obus de Montretout qui faisaient voler la poussière autour de lui, et agita son drapeau en criant : « Venez, la route est libre ! » Le fracas de l'artillerie couvrait sa voix, mais de la tranchée la plus rapprochée le capitaine de frégate Trève finit par apercevoir le foulard blanc et accourut, malgré les rémontrances de ses soldats. A travers le fossé, Ducatel lui cria : « Faites entrer les troupes, tout est abandonné ! » Trève franchit le fossé sur une poutre tombée, suivi du sergent Contant, et tous deux allèrent, avec Ducatel, s'assurer que les postes et bastions voisins étaient en effet abandonnés.

De retour dans la tranchée, où on préparait déjà le pont à jeter sur le fossé, Trève fit prévenir aussitôt au dépôt de la tranhée (à 1800 mètres en arrière) dont le commandant télégraphia au général Douay, lequel fit sur le champ, par télégraphe, taire les batteries de Montretout et de Breteuil, envoya à la brigade qui était au pont de Saint-Cloud l'ordre de se porter sur le Point du Jour, à tout le corps d'armée celui de marcher sur la porte St-Cloud, et aux gardes de tranchée d'entrer et de se maintenir à tout prix; quand il y arriva lui-même, l'ordre était exécuté, deux compagnies, des sapeurs et artilleurs avaient déjà franchi l'enceinte, prêts à repousser tout retour offensif des fédérés.

Il était environ 3 heures ; le lendemain, à huit heures du matin, 135,000 soldats de la France étaient dans Paris et tous les chef communards sont d'accord que si, dans la soirée du dimanche, une division avait pu se jeter résolument dans Paris « par les quais et les boulevards, encore totalement vierges de barricades, d'un seul bond elle fût arrivée à l'hôtel-de-ville et eût étranglé la Commune sans tirer un coup de fusil. »

La Commune délibérait, venait de blâmer la note de Gréliers annonçant que tous les titres de rente des réactionnaires allaient être brûlés, et procédait à l'interrogatoire de Cluseret qu'elle allait juger, quand Billioray entra, apportant un télégramme de Dombrowsky annonçant l'entrée des Versaillais ; il était sept heures du soir. on s'empressa d'acquitter Cluseret, et on se sépara, la Commune comptant sur le comité de salut public, et celui-ci sur le délégué à la guerre Delescluze, qui s'enferma aussitôt pour composer une proclamation. La dernière séance de la *Commune était terminée.*

« On n'abuse guère de la publicité, quand il s'agit de répandre des bienfaits » (La Rochefoucauld.)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES

LA REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, indigestions, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catharrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Extrait de 400,000 cures authentiques :

Le Dr Elmslie écrit : « Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants. Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces ».

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. Mlle GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines. Tours. 2 juillet 1891 ».

Cette, 2 janvier 1890 La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault)

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et repare les constitutions les plus épuisées par l'âge, e travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil. 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr. soit environ 25 centimes le repas, 46 ans de succès : 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75 Envoi franco contre mandat-poste — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Ce (limited). 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôts à Roubaix : MM. Morelle-Bourgeois, épicier : Desfontaine, épicier, Cheminade, épicier.

29688d.

VILLACABRAS

SOURCE PURGATIVE NATURELLE

PROPRIÉTÉ FRANÇAISE

Opère à petites doses sans coliques.

Dans toutes les Pharmacies.

29987

MAISON SPÉCIALE POUR L'ÉLECTRICITÉ

TÉLÉPHONES EN TOUS GENRES

SONNERIES, PARATONNERRES, PORTE-VOIX, etc.

Ele RAVET

EXPERT DU GOUVERNEMENT

ROUBAIX, 27, rue de la Gare, 27, ROUBAIX

La Maison se charge de faire fonctionner convenablement les anciens appareils téléphoniques et électriques; elle prend des abonnements pour l'entretien. 30565

LIQUEUR ET PILULES LAVILLE Goutte et Rhumatismes

29288

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque. 501

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **PAUL HONORÉ**, rue de Fabricants, 23.

MARCHÉS A TERME

Cours du 21 Mai 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS / LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 — Cote précéd	TYPE 1 — Cote dujour	TYPE 2 — Cote précéd	TYPE 2 — Cote dujour	TYPE BF — Cote précéd	TYPE BF — Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A — Cote précéd	TYPE A — Cote dujour	TYPE B — Cote précéd	TYPE B — Cote dujour	TYPE C — Cote précéd	TYPE C — Cote dujour	TYPE AB — Cote précéd	TYPE AB — Cote dujour	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Type BAT — Cote précéd	Type BAT — Cote dujour	Allemand B — Cote précéd	Allemand B — Cote dujour	Allem. M — Cote précéd	Allem. M — Cote dujour
Janvier	4.90	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.80	4.775	4.775	4.75	....	....
Février	4.90	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.80	4.775	....	....		
Mars	4.90	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.80	4.775	....	....		
Avril							....	....	....	....	....	....	....	....	4.80	4.775	....			
Mai	4.675	4.675	4.60	4.60	4.60	4.60							5.00	....			4.65	4.62	4.90	4.90
Juin	4.725	4.70	....										5.00	....	4.65	4.625	4.65	4.625	4.90	4.90
Juillet	4.725	4.725	....										5.00	4.95	4.675	4.65	4.675	4.65		
Août	4.80		....										5.05	....	4.70	4.675	4.70	4.675		
Septembre	4.80	4.80	....										5.05	....	4.70	4.70	4.70	4.70		
Octobre	4.825	4.825	....								....	....	....	....	4.75	4.72	4.75	4.725	....	....
Novembre	4.875	4.85	....								....	....	....	....	4.775	4.75	4.775	4.75	....	....
Décembre	4.875										....	....	....	....	4.775	4.75	4.775	4.75		

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd MARCKS	TYPE B — Cote dujour MARCKS	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd MARCKS	TYPE C — Cote dujour MARCKS	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd	TYPE 1 — Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd	TYPE 2 — Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd	TYPE SUPRA — Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine — Cote précéd	TYPE A — Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	TYPE B — Cote dujour	TYPE C Qual. second. à trame — Cote précéd	TYPE C — Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	LE HAVRE — Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd	ANVERS — Cote dujour
Janvier	3.90	3.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.455	1.455	....	....
Février	3.90	3.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.455	1.455	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.455	1.455	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	3.825	3.775	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.44	1.44	....	....
Juin	3.825	3.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.41	1.41	....	....
Juillet	3.825	3.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.42	1.42	....	....
Août	3.85	3.825	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.425	1.425	....	....
Septembre	3.875	3.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.435	1.435	....	....
Octobre	3.90	3.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.445	1.445	....	....
Novembre	3.90	3.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.45	1.45	....	....
Décembre	3.90	3.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.455	1.455	....	....